



Communiqué de presse

Doubs (25)

Le FASTT initie un nouveau service pilote de garde d'enfants par des assistantes maternelles pour les intérimaires du département

Montbéliard, le 15 mai 2018 – **Le FASTT, en partenariat avec le Conseil Départemental du Doubs, la CAF, Pôle Emploi et les relais d'assistante maternelle (RAM), apportent de nouvelles solutions de garde d'enfants pour les intérimaires du département. Grâce à un système de places réservées chez les assistantes maternelles, les intérimaires peuvent bénéficier rapidement d'une solution durable de garde et ainsi pouvoir réaliser leurs missions d'intérim en toute tranquillité. Cette initiative, unique en France, vient compléter le service d'urgence FASTT SOS Garde d'enfants déjà proposé et comprenant de la garde à domicile pour seulement 1 euro de l'heure et de la garde en crèche avec les grands réseaux, comme la Maison Bleue à Besançon, Etupes, Avanne et Aveney.**

Les intérimaires du Doubs bénéficient avec le service **FASTT SOS Garde d'enfants** de solutions de garde de leurs enfants, en urgence, pour pouvoir saisir une occasion de mission ou se maintenir en mission en cas de difficultés avec leurs solutions habituelles de garde. Chaque intérimaire peut mobiliser sur une année 80 heures de garde à domicile et 400 heures de garde en crèche. Pour compléter ces solutions de garde ponctuelle, le FASTT, le Conseil départemental du Doubs, la Caisse d'allocations familiales, les relais d'assistante maternelle (RAM) et Pôle emploi ont construit un programme d'accueil des enfants d'intérimaires par des assistantes maternelles volontaires. Ainsi les assistantes maternelles ont chacune une place supplémentaire réservée pour garantir cet accueil.

Les intérimaires du Doubs, parents d'un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans, sont invités à venir découvrir les solutions de garde d'enfants proposées par le FASTT et les RAM du département le **samedi 23 juin de 10h à 12h** au 12 Rue Valmont 25700 VALENTIGNEY.

Ceux qui ne peuvent pas être présent ce jour-là, sont invités à prendre contact avec le RAM de leur commune (coordonnées disponibles auprès des Mairies de chaque commune).

Pour rappel : Tous les intérimaires ont accès à 400 heures de garde en crèche par an, et 800 heures si les deux conjoints sont intérimaires. Le tarif horaire de 19 centimes à 2,91 euros de l'heure (repas compris) est défini par la prestation de service unique (PSU) de la Caisse d'allocations familiales en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Et si l'enfant a plus de 4 ans ou que la crèche n'est pas accessible, une offre de service complémentaire est proposée par le Fastt avec une garde à domicile pour 1 euro de l'heure, (jusqu'à 80 heures par an) quel que soit l'âge de l'enfant et son lieu de domicile.

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, sécurité, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires et pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions. Association Loi 1901 créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les



organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO). www.fastt.org | 01 71 25 08 28

Pour en savoir plus, le Fastt :

01 71 25 08 28 | fastt.org | [YouTube](#) | [Facebook](#)

Contact Presse | Pierre Maurel | pierre@agenceprp.com | Port. 06 29 48 65 10

